

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

7 avril 2023

et qu'elle a été faite le

7 avril 2023

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 32

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 15

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2023_04_044

Objet :

Compte administratif 2022 – BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 13 avril 2023***

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes de Dampierre après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : Mme Marie-Anne LONGY, M. Sébastien HENGY, Mme Sophie NIALON La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérome FASSETNET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Mutigney : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN Ougney : M. Cédric IVANES Pagney : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER Rouffange : Mme Aurore PLANCON Salans : M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervey : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés : Etrepigney : M. Frédéric SIGNORI

Absents excusés : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : M. Anthony FALCONNET, Mme Valérie BENDERITTER Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Dominique JOLY Gendrey : Mme Lydia LUTHRINGER La Barre : M. Philippe GIMBERT Monteplain : M. Luc BEJEAN Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT Our : M. Segundo ALFONSO Rans : M. Raphaël TEMPESTA Salans : M. Philippe SMAGGHE Serre les Moulières : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : M. Olivier DEMANDRE

Procurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (FRAISANS), M. Dominique JOLY (FRAISANS), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), M. Segundo ALFONSO (OUR), M. Raphaël TAMPESTA (RANS), M. Philippe SMAGGHE (SALANS)

Mandataires : Mme Sophie NIALON (FRAISANS), Mme Marie-Anne LONGY (FRAISANS), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), M. Sébastien HENGY (FRAISANS), M. Jean-Louis MORLIER (RANS), M. Yves COINCENOT (SALANS).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h12 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE « DAMPIERRE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le maire (ou Président) pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Considérant qu'il convient de désigner un Vice-président pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. Gérome FASSET, Président, doit se retirer et quitter la salle pour laisser la présidence au Vice-président désigné pour le vote du compte administratif ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable ;

A l'unanimité, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- **le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;**
- **Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} Vice-président de JURA NORD,
Président de séance,
Régis CHOPIN

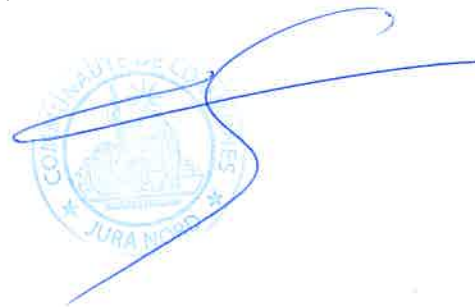
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1



A blue ink signature of Régis Chopin is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'JURA NORD' at the bottom, with a central emblem.

ANNEXE

BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES			
EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES	
Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation
011 - Charges à caractère général	0.00 €	0.00 €	70 - Vente pdt, prestation de services
012 - Charges de personnel			74 - Subvention d'exploitation
66 - Charges financières	0.00 €	0.00 €	77 - Produits exceptionnels
67 - Charges exceptionnelles			
042 Opérations d'ordre	146 026.50 €	0.00 €	042 Opérations d'ordre
043 Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €	043 Opérations d'ordre
TOTAL I	146 026.50 €	0.00 €	TOTAL II

RESULTAT REALISE 2022 (Total I + Total II)

REPRISE RESULTAT 2021

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2022

-78 725.52 €
83 581.50 €
4 855.98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS			
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	
Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation
16 - Emprunts et dettes assimilées			13 - Subventions d'investissement
20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €		16 - Emprunt
21 - Immobilisations corporelles			20 - Immobilisations incorp
23 - Immobilisations en cours			21 - Immobilisation corp
040 Opérations d'ordre	60 754.38 €		23 - Immobilisation en cours
041 Opérations d'ordre			10 - fonds et réserves
TOTAL	60 754.38 €	0.00 €	040 Opérations d'ordre
			041 Opérations d'ordre
			TOTAL
			146 026.50 €

SOLDE D'EXECUTION 2022

REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2021

SOLDE DES RESTES A REALISER 2022

85 272.12 €
-146 026.50 €
0.00 €

BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2022

-60 754.38 €

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le 28/04/2023

ID : 039-243900560-20230413-DCC2023_04_044-AU

